



Pont Ango – Quai du Carénage
76200 DIEPPE
Tél : 02 32 14 40 60

OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le mardi 26 mai 2026 à 16h30, le Comité de Direction légalement convoqué le mardi 12 mai deux mille vingt-six, s'est réuni en la commune de Dieppe, sous la présidence de Laëtitia LEGRAND.

Présents : Laëtitia LEGRAND, Laurence ARTAUD, Antoine BRUMENT, Sophie CHANDELIER, Véronique DEPREUX, Luc DESMAREST (suppléant d'Isabelle DUBUFRESNIL), Emmanuelle DUPLESSIS, Lilian DUMONT, Marie HERBELIN, Elodie VOISIN (suppléante de Clarisse LABOULLE), Fabrice LANGEVIN, LE BERRE Frédéric (suppléant de Pauline LEGRIS), Sandrine SCHEIN, Christine BERT-HEVERS, Rémi BOCQUILLON LIGER-BELAIR, Asdis DAN, Frédéric MERLE, Bénédicte OUVRY, Nathalie ROMATET, Christophe ROMEFORT, Bryan WOY.

Absents : Isabelle ABRAHAM, Yoann COLLIN, Isabelle DUBUFRESNIL (suppléée par Luc DESMAREST), Clarisse LABOULLE (suppléée par Elodie VOISIN), Pauline LEGRIS (suppléée par Frédéric LE BERRE), Claire RENAULT, AUBREE Aurélie, Laurent BEUVIN, Jean-François BLOC, Cécile CHARLES, Thomas PAJOT, Thibaut PEYREFORT, Samuel SEBAG.

Nombre de membres	
Composant le Comité :	31
En exercice :	31
Présents :	21
Procurations :	0
Votants :	21

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'article R.133-5 du Code du Tourisme repris à l'article 9 des statuts de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime prévoit que le « Comité de Direction élise un président (...) parmi ses membres ».

PAR CES MOTIFS

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime du 2 avril 2019 décidant de créer un Office de Tourisme d'agglomération sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC),

VU les statuts de l'ÉPIC, adoptés par le Conseil de Communauté de Dieppe-Maritime le 20 mai 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité au regard de la réglementation en matière d'ÉPIC, d'élire un président au sein du Comité de Direction, organe délibérant de l'Office de Tourisme d'agglomération,

APRÈS en avoir délibéré,

Par un 1^{er} vote à main levée, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection du Président du Comité de Direction à main levée et non à bulletin secret,

EST candidate à cette élection Laëtitia LEGRAND,

Par un second vote à main levée, à l'unanimité, Laëtitia LEGRAND, est élue Présidente du Comité de Direction de l'Office de Tourisme d'agglomération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



La Présidente,

Laëtitia LEGRAND

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-préfecture le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-877955716-20260526-delib260501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026